MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 50

25 janvier 2007

SOMMAIRE

aXi Consult S.A	2354	Le Grand Café S.A	2373
Bau Immo & Promotions S.A	2396	LLH S.A	2358
Boelekes Plus S.A	2380	Maricopa S.A	2364
Boelekes S.A	2396	Mars Propco 2 S.à r.l	2373
CD Immo S.à r.l	2399	Medhotel S.A	2397
Compagnie Agricole de l'Est S.A	2372	Metrum, S.à r.l	2372
Compagnie du Baou S.A	2361	MGO Lux S.A	2399
Darthman S.A	2354	Milipi Holding S.A	2400
De Agostini Finance S.A	2372	Nationwide Global Holdings, Inc - Luxem-	
De-Ar Immo S.A	2399	bourg Branch	2398
Eairy Moar S.à r.l	2379	Nouvelle Perspective S.A	2358
Eairy Moar S.à r.l	2380	NSS S.A	2360
Edwardian Investments S.A	2354	ParLyo Property Holdings S.à r.l	2371
Electronique Commerciale Européenne		Parma Investments S.A	2398
S.A	2357	PBW II Real Estate Fund S.A	2381
Europa Titanium, S.à r.l	2372	Penta Capital S.A	2380
Euro Properties Investments II S.à r.l	2362	Phedia Holding S.A	2399
Experta Finanz S.A	2381	Primerose Investments S.à r.l	2395
Financière Plus Luxembourg S.A	2363	Proteus Shipping S.A	2361
Fonds Européen de Développement Im-		R.E.F.I Real Estate and Financial Invest-	
mobilier Lux S.A	2363	ments S.A	2397
Fouress Systems S.A	2397	Sainclair S.A	2365
GEM Petroleum Holding S.A	2364	San Marino Investments S.à r.l	2358
Global Strategies Group Holding S.A	2395	Smart-Tec S.A	2398
GoldenTree Asset Management Lux S.à		Société de Participations Financières Tita-	
r.l	2397	ne S.A.	2362
Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l.		Sofinart S.A	2362
•••••	2365	Sopardis S.A	2362
Invesco European CDO I S.A	2396	Spiralstream Holding S.A	2363
JER Baywatch GP-A S.à r.l	2364	Valbach S.A	2364
Klingelnberg Grundbesitz A.G	2400	«W»	2361

SERVICE CENTRAL DE LEGI<mark>SLA</mark>TION

Darthman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 59.032.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 25 octobre 2006 que M. Leonardo Bernasconi, comptable diplômé fédéral, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement en date du 17 novembre 2006 que PLURISERVICE FIDUCIARIA S.A., avec siège social au Corso Elvezia 27, CH-6901 Lugano, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de REVIGROUP S.A., avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2005. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001674/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Edwardian Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 81.763.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001675/521/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

aXi Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 122.058.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société R & T INC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 42272-69;

ici représentée par Monsieur Rudy Mortier, consultant, demeurant à B-9000 Gent (Belgique), 16, Proeftuinstraat.

2.- La société P & P SERVICES INC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 42272-77;

ici représentée par Monsieur Peter Allaert, consultant, demeurant à B-8660 De Panne (Belgique), 5, Kromfortstraat.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
 - 1.2. La société adopte la dénomination aXi CONSULT S.A.

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet:

le développement et la fourniture d'étude et de services d'expertise et de logistique adaptés aux besoins du client en Europe et ceci dans tous les secteurs concernant la gestion d'entreprise, le représentation, l'informatique et tous conseils en relation avec ces activités; l'intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

- 3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
- 3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

- 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La société peut être dissoute a tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

- 6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
 - 6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.
- **Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.
 - Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.
- Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

- 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- 11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.
- 11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.
 - 11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.
 - 11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.
- Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

- 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
 - 13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
 - 13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée dans le cadre de son objet social par la signature individuelle de chaque administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

- 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

- 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
 - 16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.
- Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.
- Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

- 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

- 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

- 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
- 22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2006. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

1 R & T INC	31 actions
2 P & P SERVICES INC	31 actions
Total:	62 actions

Toutes les actions ont été libérées pour 50% (cinquante pour cent) par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au
- ** 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2009:
- a) Monsieur Rudy Mortier, consultant, né à Gent (Belgique) le 6 juillet 1960 demeurant à B-9000 Gent (Belgique), 16, Proeftuinstraat:
- b) Monsieur Peter Allaert, consultant, né à Koersel (Belgique) le 28 novembre 1964, demeurant à B-8660 De Panne (Belgique), 5, Kromfortstraat;
- c) La société R & T INC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 42272-69.

Monsieur Rudy Mortier et Monsieur Peter Allaert, prénommés, sont nommés administrateurs-délégués, lesquels peuvent valablement engager la société chacun par sa signature individuelle.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social au 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Mortier, P. Allaert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 28, case 2. - Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007002192/211/128.

(060134051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Electronique Commerciale Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 77.283.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 20 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme SG AUDIT. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001676/521/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

LLH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 71.297.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001679/521/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Nouvelle Perspective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 115.735.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001681/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

San Marino Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 118.543.

In the year two thousand and six, on the twentieth of October.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company MCARTHURGLEN SAN MARINO LLC with its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, USA, registered in the Division of Corporation in the State of Delaware under the number 4152467,

represented by Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) SAN MARINO INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 118.543, incorporated by deed of Maître Jean Seckler, pre-named, on June 14, 2006, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 18,750.-) by the issue of two hundred and fifty (250) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

After having waived its preferential subscription right, the appearing party accepts the company FINGEN REAL ESTATE B.V., with its registered office at Strawinskylaan, 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of Amsterdam under number 33297910, as new shareholder.

Subscription - Payment

There now appeared Mr. David Sana, pre-named, who declares subscribing in the name and on behalf of the company FINGEN REAL ESTATE B.V., pre-named, the two hundred and fifty (250) new shares and paying said shares fully by contribution in cash of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-).

The amount of six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 6,250.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

« **Art. 6.** (paragraph 1). The Company's share capital is set at eighteen thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 18,750.-) represented by seven hundred and fifty (750) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and twenty-five Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société MCARTHURGLEN SAN MARINO LLC avec siège à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée à la «Division of Corporation» dans l'Etat du Delaware sous le numéro 4152467,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée SAN MARINO INVEST-MENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118.543, constituée par acte de Maître Jean Seckler, pré-nommé, en date du 14 juin 2006, en voie de publication au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution



Le capital social est augmenté à concurrence de six mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.250,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 18.750,-) par l'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Après avoir renoncé à son droit de souscription préférentiel, la comparante accepte la société FINGEN REAL ESTATE B.V. avec siège à Strawinskylaan, 3051, NL-1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3329/910, comme nouvelle associée.

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Monsieur David Sana, prénommé, qui déclare souscrire au nom et pour compte de la société FINGEN REAL ESTATE B.V., prénommée, les deux cent cinquante (250) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de six mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.250,-).

La somme de six mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.250,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six de statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. (alinéa 1** er **).** Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 18.750,-) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présente sont évalués à la somme de sept cent vingt-cinq Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le fiançais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 2006, vol. 539, fol. 55, case 1. — Reçu 60,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1 er décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007001791/231/117.

(060133439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

NSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 84.161.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme SG AUDIT. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001682/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Proteus Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 48.602.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 novembre 2005

Dirigeant Maritime

L'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de nommer au poste de dirigeant maritime Mme Rebecca Andries. Son mandat se terminera le 15 février 2011. Elle s'occupe avec la gestion journalière et peut représenter la société PROTEUS SHIPPING S.A. par sa signature individuelle.

Le nouveau dirigeant maritime, Mme Rebecca Andries, demeure à L-8071 Bertrange, 16 Cité Riedgen.

Pour extrait sincère et conforme

G. Bultynck / G. Van den Berghe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007001683/643/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

«W», Société Anonyme.

Siège social: L-8118 Bridel, 15, rue des Bruyères. R.C.S. Luxembourg B 87.097.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, volume 924A folio 93 case 11,

que l'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme W, en liquidation, ayant son siege social à L-8118 Bridel, 15, rue des Bruyères, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007001761/220/19.

(060133437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Compagnie du Baou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 68.667.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 12 septembre 2006

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 12 septembre 2006, les actionnaires ont:

- nommé administrateur M. Gontran Stiernon, conseil économique, né le 21 janvier 1963 à Namur (Belgique) demeurant à B-1500 Halle, 525 chaussée de Nivelles, en remplacement de M. Denis Colin démissionnaire, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.
- nommé administrateur la société EXCELIANCE S.A., avec siège 310, route de Longwy L-1940 Luxembourg immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 83.412, en remplacement de la société LAWTON HOLDINGS CORP démissionnaire, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.
- renouvelé le mandat du troisième administrateur pour une période de 6 ans à savoir M. Jonathan Béggiato, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg 31, Val Ste Croix, son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.
- nommé commissaire au compte pour une période de 6 ans LE COMITIUM INTERNATIONAL avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, immatriculée au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 83.527 en remplacement de M. François David, son mandat prendra donc fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Beggiato

Un administrateur

Référence de publication: 2007001684/1091/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05320. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Société de Participations Financières Titane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 75.776.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 novembre 2006 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001691/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Euro Properties Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 101.032.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007001952/759/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08308. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Sofinart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 101.230.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001692/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Sopardis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 39.357.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 novembre 2006 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001693/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Financière Plus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 82.396.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 13 novembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société que:

- les mandats de Monsieur Michael Likierman, Monsieur Daniel Abittan et Monsieur Elie Vannier en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 mai 2007;
- le mandat de KPMG AUDIT, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour FINANCIERE PLUS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007001836/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Spiralstream Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 18.925.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001694/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Fonds Européen de Développement Immobilier Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 72.062.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que M. Marc Schmit, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001695/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.



JER Baywatch GP-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 119.026.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 28 novembre 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 28 novembre 2006, JER BAYWATCH, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, RCS B 115.441 a transféré ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125,00 Euros chacune, à BAYWATCH HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 20, rue de la Poste, RCS B 119.025.

Ainsi, les parts de la Société sont réparties de la manière suivante:

- BAYWATCH HOLDING, S.à r.l.: 100 parts

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

M. van Krimpen

Gérant

Référence de publication: 2007001857/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

GEM Petroleum Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 22.549.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 novembre 2006 que M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001696/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Maricopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 30.905.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 novembre 2006 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001697/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08374. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Valbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 67.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur. Son mandat se prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007001800/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Sainclair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 60.834.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 novembre 2006 que M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001699/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Invenergy Wind Turbine Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 121.960.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-first of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch (Luxembourg).

There appeared:

INVENERGY WIND EUROPE LLC, having its registered office at One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, IL 60606 (USA), registered with the Trade and Company Register of the State of Delaware under the number 4054018,

here represented by Mr Kris Goorts, employee, professionally residing at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

by virtue of a proxy delivered in Chicago (USA), on November 13th 2006.

The said proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company.

Art. 1. There is established by the appearing party a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares; the Company may at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

- Art. 2. The company will exist under the name of INVENERGY WIND TURBINE EUROPE, S.à r.l.
- Art. 3. The registered office of the company is established in Strassen.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the partners.

Art. 4.

4.1 The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution,

underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them.

- 4.2 The company may also enter into the following transactions:
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future), or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;
- to enter into, assign or sell, entirely or partially, purchase agreements of wind turbines and any other related material to «Connected Companies».

It being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

- 4.3 The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.
 - Art. 5. The company is established for an undetermined period.
 - Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the partners do not put an end to the company.
- Art. 7. The corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each.
- **Art. 8.** The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. Such repurchase shall be subject to the following conditions:
 - any repurchase of shares made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves;
- the repurchased shares will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.
 - Art. 9. Shares can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, shares are freely transferable among partners. Transfer of shares «inter vivos» to non partners may only be made with the prior approval of partners representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 11. The company is managed and administered by several managers, who may be partners or non-partners.

Each manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole partner or by the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the sole partner or the partners, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the managers.

Managers are eligible for re-election.

The sole partner or, as the case may be, the partners may decide to remove a manager, with or without cause.

Each manager may as well resign.

The sole partner or, as the case may be, the partners decide(s) upon the compensation of each manager.

Art. 12. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the company. They have the social signature and are empowered to represent the company in court either as plaintiff or defendant.

The manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 13. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the company.

- **Art. 14.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the company. It is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 15.** The company is in all circumstances bound by the joint signatures of an A Manager together with one B Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, within the limit of such power. Each of the managers is empowered to represent the company in court either as plaintiff or defendant.
- **Art. 16.** The sole partner shall exercise all the powers vested with the general meeting of partners under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole partner. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the partners representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

- **Art. 17.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st the same year.
- **Art. 18.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of partners.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

Art. 19. In case of dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be partners) appointed by the meeting of partners at he majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities.

Art. 20. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

Thereupon now appeared:

INVENERGY WIND EUROPE LLC, prenamed, represented as thereabove mentioned, declared to subscribe to the one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new shares.

Proof of such payment in a total of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) has been given to the undersigned notary who expressly states this.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation is estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2006.

Extraordinary general meeting

The above-named partner, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:



- 1. The address of the Corporation is set at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- 2. The following are appointed A Managers and B Managers:

A Managers:

- Mr Joseph Condo, born in California, U.S.A. on July 21, 1966 and professionally residing at, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606;
- Mr Kevin B. Smith, born in Illinois, U.S.A. on February 6, 1957 and professionally residing at, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606; and
- Mr James T. Murphy, born in Illinois, U.S.A. on November 22, 1957 and professionally residing at, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606; and
- Mr Patrick West, born in Illinois, U.S.A. on July 24, 1959 and professionally residing at, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606.

B Managers:

- Mr Kris Goorts, employee, born in Leuven, Belgium on 17th March 1972, residing professionally at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Frederik Rob, employee, born in Oostende, Belgium on 29th December 1976, residing professionally at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Joeri Steeman, certified public accountant, born on 11th June 1966 in Wilrijk, Belgium, residing professionally at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. In accordance with Article 15 of the present Articles of Incorporation, the company shall be bound in any circumstances, by the joint signature of an A Manager together with a B Manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INVENERGY WIND EUROPE LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, IL 60606 (USA), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'état de Delaware sous le numéro 4054018,

ici représentée par Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

en vertu d'une procuration délivrée à Chicago (USA), le 13 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1 er. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») de droit luxembourgeois, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

- Art. 2. La société prend la dénomination de INVENERGY WIND TURBINE EUROPE, S.à r.l.
- Art. 3. Le siège de la société est établi à Strassen.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4.

4.1 La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.



- 4.2 La société pourra également être engagée dans les opérations suivantes:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.
- conclure, transférer ou céder, entièrement ou partiellement, des contrats d'achats et de livraison des turbines éoliennes ou tout autre matériel y relatif, aux Sociétés Apparentées.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

- 4.3 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.
 - Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.
- Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:
- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société;
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé. S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par plusieurs gérants, associé(s) ou non.

Chaque gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérant(s), l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des gérants.

Les gérants sont rééligibles.

L'associé unique ou, selon le cas, les associés peu(ven)t décider de révoquer un gérant avec ou sans motif.

Chaque gérant peut également démissionner.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque gérant.

Art. 12. Le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Il(s) a (ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) gérant(s).

Art. 13. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

- Art. 14. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 15. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des gérants est autorisé à représenter la société en justice comme défendeur ou demandeur.
- **Art. 16.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.
- Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, suivant les conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance;
- Ces comptes font état de bénéfices reportés ou portés à une réserve extraordinaire;
- La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique, ou, le cas échéant par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le paiement est effectué une fois que la société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la société ne sont mis en péril.

- Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

INVENERGY WIND EUROPE LLC, prénommée, représentée comme dit ci-avant, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite comparante les cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100, EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts ont été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège de la société est établi au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- 2. Ont été élus Gérants A et Gérants B de la société pour une durée indéterminée:

Gérants A:



- Monsieur Joseph Condo, né en Californie, U.S.A., le 21 juillet 1966 et demeurant professionnellement à, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606;
- Monsieur Kevin B. Smith, né en Illinois, U.S.A., le 6 février 1957 et demeurant professionnellement à, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606; et
- Monsieur James T. Murphy, né en Illinois, U.S.A., le 22 novembre 1957 et demeurant professionnellement à, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606.
- Monsieur Patrick West, né en Illinois, U.S.A., le 24 juillet 1959 et demeurant professionnellement à, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606.

Gérants B:

- Monsieur Kris Goorts, employé, né à Leuven, Belgique, le 17 mars 1972, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen;
- Monsieur Frederik Rob, employée, né à Ostende, Belgique, le 29 décembre 1976, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, et
- Monsieur Joeri Steeman, Expert-comptable, né à Wilrijk, Belgique, le 11 juin 1966, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- 3. En conformité avec l'article 15 des statuts de la société, la société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A avec un Gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Goorts, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2006, vol. 438, fol. 92, case 11. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007001703/242/333.

(060132348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

ParLyo Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 120.822.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 24 novembre 2006

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Madame Aude Pugin de son poste de gérante de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nomme Monsieur Spiros Seretis, résidant professionnellement au 36 Dover Street, London W1S 4NH, Royaume-Uni, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'attribuer des postes au sein du Conseil de Gérance comme suit:

- Mr Aris Serbetis: Président
- Mr Spiros Seretis: Trésorier
- Mme Rachel Barlow: Secrétaire

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007002303/587/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00324. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.



De Agostini Finance S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 4.250.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 111.252.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 44664 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

J. Elvinger

Référence de publication: 2007001735/211/9.

(060133131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Europa Titanium, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007001736/239/9.

(060132436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Metrum, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R.C.S. Luxembourg B 58.958.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour METRUM, S.à r.l.

Y. Robert

Gérant

Référence de publication: 2007001737/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01047. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

CADELEST, Compagnie Agricole de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R.C.S. Luxembourg B 83.406.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 5 septembre 2006 que:

- Suite au décès de Monsieur Emanuele Caccia Dominioni, le nombre des administrateurs a été réduit de 5 à 4;
- Le siège social de la société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
- La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l. ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été réélue commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007002432/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Le Grand Café S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 9, place d'Armes. R.C.S. Luxembourg B 67.322.

Constituée par-devant M ^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 2 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n ^o 88 du 12 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme Pour LE GRAND CAFE S.A. INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001740/1261/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00499. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Mars Propco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains. R.C.S. Luxembourg B 122.293.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of the month of November. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MARS HOLDCO 1, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg commercial register.

represented by M ^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24th November 2006, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company MARS PROPCO 2, S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name MARS PROPCO 2, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five per cent of the Company's capital.

Art.7.Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits

or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00).

Evidence of the payment of the subscription price of 12,500.00 EUR has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with sole signature power:
- Mr. Jean-Paul Frisch, financial adviser, born on 1st March 1953 in Petingen (Luxembourg), residing at 12, rue des Romains, L- 4974 Dippach; and
- Mr. David Brooks, vice-president, born on 2 April 1971 in Maryland (USA), residing at 27, W.96th Street, USA 10025 New York

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

MARS HOLDCO 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social situé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg et en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce de Luxembourg.

représentée par M ^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 novembre 2006, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée MARS PROPCO 2, S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

- Art. 1 er. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MARS PROPCO 2, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.
- Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances. D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.



Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrit régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.
- **Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se réfèreront à la législation applicable.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents (EUR12.500,00) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature individuelle:
- M. Jean-Paul Frisch, conseiller financier, né le 1 ^{er} mars 1953 à Pétange (Luxembourg), domicilié au 12, rue des Romains, L- 4974 Dippach; et
- M. David Brooks, vice-président, né le 2 avril 1971 à Maryland (USA), domicilié au 27, W.96th Street, USA 10025 New York:

En foi de quoi, nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'entête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Larmet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 novembre 2006, vol. 438, fol. 98, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1 ^{er} décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007003756/242/294.

(060136669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Eairy Moar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 97.602.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Luxembourg, le 1 er décembre 2006.

Référence de publication: 2007001741/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00568. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Eairy Moar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 97.602.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007001742/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00570. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Boelekes Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 92.094.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007001802/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Penta Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf. R.C.S. Luxembourg B 93.077.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 4 décembre 2006:

- a été nommé administrateur:

Monsieur Theodorus Wilhelmina Johannes Klaasen, conseiller, demeurant à 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort en remplaçant Monsieur Cornelis Johannes Vrolijks;

- a été nommé administrateur-délégué Monsieur Theodorus Wilhelmina Johannes Klaasen, prénommé en remplaçant Monsieur Cornelis Johannes Vrolijks

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007001744/2773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.



Experta Finanz S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 80.066.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social du 21 juin 2006

Déliberation

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

A compter de ce jour, a démissionné de sont poste d'Administrateur:

- Monsieur Alain Charlatte, né le 27 janvier 1947 à Floirac Gironde (France), demeurant 86, bd de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

Et à compter du 21 juin 2006, est nommé Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire 2012:

- EUROFORTUNE S.A., domiciliée 4-6, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RCS Lux B34933,

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Deuxième résolution

A compter de ce jour, sont renommés dans leur mandat d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire 2012:

- GRAHAM TURNER S.A., domiciliée 4, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, RCS Lux B51.094,
- Mr Gilles Sauthon, demeurant à 86, bd de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Troisième résolution

A compter de ce jour, l'Administrateur délégué désigné par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire de 2012 est:

- GRAHAM TURNER S.A., domiciliée à 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, RCS Lux B51.094.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Quatrième résolution

A compter de ce jour, est nommé commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2012: -GRAHAM TURNER LTD, domiciliée à 24, De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town Tortola, British Virgin Islands, IBC N ° 319166

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2

Référence de publication: 2007001743/6839/51.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03848. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 122.138.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

CNP ASSURANCES S.A., having its registered office at 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris and registered under number 341737062.

ECUREUIL VIE, having its registered office at 5, rue Masseran 75007 Paris and registered under number 348798828. PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A., a Luxembourg public company, having its registered office at 5, allée Scheffer,

L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 90.603.

IXIS ASSET MANAGEMENT GROUP, having its registered office at 21, Quai d'Austerlitz, 75013 Paris and registered under number 453952681.

MERP CARAC, having its registered office at 2 Bis, rue du chateau, 92577 Neuilly-sur-Seine and registered under number 7756691165.

Referred to hereafter as the «Shareholders»,

Represented by Elisa Faraldo, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of six proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of association of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

1.1 The company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and by the present articles (the «Articles»). 1.2 The Company exists under the name of PBW II REAL ESTATE FUND S.A. (the «Company»).

2. Registered office

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.
- 2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Object

- 3.1 The Company's object is to take, directly or indirectly, participations and interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and to grant to the entities in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities.
- 3.2 The Company may also give guarantees and grant security, in any form whatsoever, in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.
 - 3.3 The Company may borrow money and raise funds for the purpose listed above.
- 3.4 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its corporate object in all areas as described above and more particularly enter into agreements including but not limited to partnership agreements, management agreements, advisory agreements or administration agreements.

4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital

The subscribed capital is set at EUR 1,408,334.- (one million four hundred and eight thousand three hundred and thirty-four Euro) divided into 604,167 (six hundred and four thousand one hundred and sixty-seven) class A shares (the «Class A Shares»), 50,000 (fifty thousand) class B shares (the «Class B Shares») and 50,000 (fifty thousand) class C shares (the «Class C Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, fully paid up (by 100%).

6. Authorized capital

- 6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 350,000,000.- (three hundred fifty million Euros) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.
- 6.2 The authorized share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders in accordance with Article 18 of the Articles.

- 6.3 The sole purpose of the above authorized capital is to allow the issue of new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares in exchange of contribution in cash made by the existing or future Shareholders in execution of the capital calls made by the Board of Directors in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company (a «Shareholders' Agreement»).
- 6.4 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.1, the share capital may be increased, from time to time, at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares, it being understood that:
- 6.4.1 The Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Board of Directors within the strict limits stated in any Shareholders' Agreement.
- 6.4.2 The Board of Directors may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares having to be eventually subscribed and issued.
- 6.4.3 The rights attached to the new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.
- 6.4.4 The authorization will expire five years after the date of the present deed, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders.
- 6.5 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to this Article 6; the Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to the chairman of the Board of Directors (the «Chairman») or any Director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares representing part or all of such increased amounts of capital.
- 6.6 This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorized share capital may be subscribed for, and Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

7. Form of the shares

The Shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

8. Payment of shares

Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

9. Modification of capital

- 9.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.
 - 9.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

10. Transfer of shares

- 10.1 Any transfer of Class A Shares must (i) strictly comply with the provisions of Article 10 of the Articles and (ii) with the prior consent of the Class B Shareholders.
 - 10.2 Transfer of Class A Shares to another Class A Shareholder or to a third party
- (a) A Class A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell all of its Class A Shares (the «Offered Shares») must give notice of such an intent (the «Transfer Notice») to the Chairman setting out the details of the Offered Shares and a price, which must be in cash only, per Class A Share it wishes to receive (the «Share Price»). The Chairman shall, within fourteen (14) Days of receipt of such Transfer Notice, offer the Offered Shares to the other Class A Shareholders in proportion to their respective amounts of Equity Commitment. The Offered Shares shall be offered at the Share Price and on the same terms and conditions provided for in the Transfer Notice (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for a period determined by the Chairman which shall not be less than thirty (30) Days nor more than sixty (60) Days (including the fourteen (14) Days period granted to the Chairman) («Offer Closing»). In the absence of express acceptance of the offer prior to the Offer Closing, the Class A Shareholders shall be deemed to have refused such offer.
- (b) On accepting an offer, each Class A Shareholder shall notify the Chairman of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Class A Shareholders accept the offer, that the Class A Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.

If the first notifications received by the Chairman show that the Class A Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the Chairman shall inform the Class A Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Class A Shareholder and the number of remaining Class A Shares, within three (3) Days of receiving the last notification. Each Class A Shareholder shall then notify the Chairman of the number of additional Offered Shares, which it agrees to purchase within three (3) Business Days.

- (c) If not all of the Class A Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Class A Shareholders, which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point (b) in proportion to their respective Equity Commitment, if not otherwise agreed among them. If only one Class A Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Class A Shareholder.
- (d) The Chairman shall, no later than the Offer Closing (which may be extended pursuant to Article 10.2 b) notify the Selling Shareholder if the other Class A Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Class A Shareholders accordingly. If the other Class A Shareholders decide not to purchase the totality of the Offered Shares, the Selling Shareholder may freely sell them to a bona fide third party, provided that (i) such sale is completed within forty five (45) Days of the Offer Closing, and (ii) the sale is executed on the Agreed Terms. The Selling Shareholder shall provide to the Chairman the draft sale and purchase agreement that he is to conclude with the purchaser in order to enable the Chairman to ensure that the above conditions are met.
- (e) If the right of first offer is duly exercised, the Selling Shareholder irrevocably undertakes to (i) sell to the other Class A Shareholders, on the Agreed Terms, the Offered Shares within one (1) month of the Offer Closing and (ii) execute any document enabling the sale to be valid and enforceable against the Company and third parties.
- 10.3 Transfer to affiliated companies A sale or a transfer by a Class A Shareholder (a «Transferor Investor») of its Class A Shares to one of its Affiliates (individually a «Transferee Affiliate») shall be permitted, provided that:
- (a) The Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to its position as a Shareholder of the Class A Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Investor under any Shareholders' Agreement;
- (b) The Transferor Investor remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to its position as a Shareholder of the Class A Shares and (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Investor;
- (c) The Transferor Investor irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company and the Board of Directors, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to its position as a Shareholder of the Class A Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferee Affiliate under any Shareholders' Agreement (whether assumed from the Transferor Investor, or incurred by the Transferee Affiliate), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law;
- (d) In the event that the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Investor, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class A Shares back to the Transferor Investor, on the same terms and conditions as set out in this Article 10.3.
- 10.4 Each Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Class A Shares unless all the conditions and procedures described in the Articles are met and without the prior consent of the Class B Shareholders.
- 10.5 When permitted and unless otherwise consented to by the Chairman, a sale, an assignment or a transfer must be of all and not less than all the Class A Shares held by the Shareholder.
- 10.6 Furthermore, in case a Shareholders' Agreement has been adopted between the Company and the Shareholders, no sale, transfer or assignment of Class A Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement, by executing a deed of adherence, confirming that it shall be bound by the terms of such Shareholders' Agreement and that it takes over the unfunded Equity Commitment of the Selling Shareholder.
- 10.7 A transfer for purposes of this Article shall include any direct or indirect transfer of control of a Shareholder, such as a transfer of shares or other ownership interests in a Shareholder, a merger or demerger involving a Shareholder.
- 10.8 No right to redemption of the Class A Shares None of the Shareholders shall be entitled or shall take any action to cause the Company to redeem any of its Class A Shares.

Chapter III. - Directors, Chairman, Board of directors, Statutory auditors

11. Board of directors or sole director

- 11.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be Shareholders.
- 11.2 In the case where the Company is incorporated by a sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that the Company has only one Shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the Shareholders noticing the existence of more than one Shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the 1915 Law.
- 11.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.
- 11.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

12. Meetings of the board of directors and chairman

- 12.1 The Board of Directors shall elect its Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.
- 12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, e-mail or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.
- 12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way. Each participating Director able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.
- 12.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing. 12.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

13. General powers of the board of directors

- 13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.
- 13.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.
- 13.3 If there is only one Shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

14. Delegation of powers

- 14.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to the Chairman or any other member of the Board of Directors, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.
- 14.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.
 - 14.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

15. Representation of the company

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of a Board of Directors, by the sole signature of the Chairman or the joint signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Chairman or two Directors, but only within the limits of such power.

16. Remuneration of the chairman

For its activities as director of the Company, the Chairman will receive from the Company a management fee to be defined in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, which may from time to time be entered into between the Company and the Shareholders.

17. Statutory auditor

- 17.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.
- 17.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.
 - 17.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

18. Powers of the sole shareholder / general meeting of shareholders

- 18.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.
- 18.2 If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.
- 18.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 18.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. In case that all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.
- 18.5 The Shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the Company prior the general meeting of Shareholders, within the time limit of three (3) days.
- 18.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.
- 18.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.
- 18.8 All decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the Class A Shareholders and a simple majority of the Class B Shareholders, regardless of the proportion of the capital represented. 18.9 When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.
- 18.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Class A Shareholders and a two-third majority of the Class B Shareholders present or represented.
- 18.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

19. Place and date of the annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 30 June, at 2.00 P.M., or on the next subsequent open business day should such day be a bank holiday in Luxembourg, and for the first time in 2008.

20. Other general meetings

Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

21. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex, e-mail or telefax.

Chapter V. - Business year, distribution of profits

22. Business year

- 22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2007.
- 22.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

23. Distribution of profits

- 23.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 23.2 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation will cease to be when the amount of the legal reserve reaches at least one tenth of the capital of the Company.
- 23.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 23.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of Class A Shareholders and a majority of votes of Class B Shareholders and as it may be provided for in any Shareholders' Agreement.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, Liquidation

- 24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.
- 24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

25. Applicable law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

26. Definitions

«Affiliate»: when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified person; for the purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the holder of more than forty per cent (40%) of the outstanding voting securities, except that for the purpose of Clause 10 of these Articles, more than forty percent (40%) shall be subscribed for ninety-nine percent (99%).

- «Class A Share»: Class A ordinary shares in the capital of the Company held by the Class A Shareholders.
- «Class B Share»: Class B ordinary shares in the capital of the Company held by the Class B Shareholders.
- «Class C Share»: Class C ordinary shares in the capital of the Company held by a Class C Shareholder.
- «Class A Shareholder»: a holder of Class A Shares.
- «Class B Shareholder»: a holder of Class B Shares.
- «Class C Shareholder»: a holder of Class C Shares.

«Equity Commitment»: the Shareholders, and all those who may become Shareholders of the Company, may, from time to time, enter together with the Company into a Shareholders' Agreement. Such agreement may inter alia contain the aggregate commitment of a Class A Shareholder, Class B Shareholder and Class C Shareholderto acquire Class A Shares or Class B Shares or Class C Shares;

«Chairman»: means IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 90.603.

«Share»: a Class A Share and/or a Class B Share and/or a Class C Share, as the case may be. «Shareholder»: a holder of Class A Shares and/or Class B Shares and/or Class C Shares, as the case may be.

«Shareholders' Agreement» means the Shareholders' agreement which may, from time to time, be entered into between the Company and the Shareholders

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 704,167 (seven hundred four thousand one hundred sixty-seven) shares as follows:

	Shares
CNP ASSURANCES S.A	10 4 ,167
ECUREUIL VIE	83,333
PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A	250,000
IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l	100,000
IXIS ASSET MANAGEMENT	10 4 ,167
CARAC	62,500
	704,167

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 1,408,334 (one million four hundred and eight thousand three hundred and thirty-four Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about eight thousand five hundred Euro (18,500.- Euros).

First extraordinary general meeting of the shareholders



The above-named parties, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholders of the Company, have immediately taken the following resolutions:

- 1. The Company 's address is fixed at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2012:
- a) IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 90.603.
- b) Patrick Zurstrassen, company manager, born on 27 May 1945 in Liège (Belgique), residing in Luxembourg L-1716, 32, rue Joseph Hansen.
- c) Serge Bataillie, administrative director, born on 6 September 1962 in Dunkerque (France), residing in Luxembourg L-2265, 15, rue de la Toison d'Or.
- 3. The following has been appointed as external auditor for a maximum period of six (6) years: Mazars, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered under number B 56.248.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

CNP ASSURANCES S.A., ayant son siège social au 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris et immatriculée sous le numéro 341737062.

ECUREUIL VIE, ayant son siège social au 5, rue Masseran, 75007 Paris et immatriculée sous le numéro 348798828.

PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 90.603.

IXIS ASSET MANAGEMENT GROUP, 21, ayant son siège social à Quai d'Austerlitz, 75013 Paris et immatriculée sous le numéro 453952681.

MERP CARAC, ayant son siège social au 2 Bis, rue du château, 92577 Neuilly-sur-Seine et immatriculée sous le numéro 7756691165.

Ci-après les «Associés»,

Représentée par Elisa Faraldo, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de six procurations lesquelles resteront, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

La société est ici constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg (et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de PBW II REAL ESTATE FUND S.A. (la «Société»).

2. Siège social

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.
- 2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Obiet

- 3.1 L'objet de la Société est de prendre, directement ou indirectement, des participations ou intérêts sous quelque forme que ce soit, dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir toutes sûretés ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit et d'accorder aux entités dans lesquelles la Société a des intérêts toute assistance, prêt, avance ou garantie, de prêter des fonds à des filiales ou a toute autre société y compris les revenus de tout emprunt et/ou émission de sûretés de dette.
- 3.2 La Société aura également le droit de donner des garanties et d'accorder sûretés sous quelque forme que ce soit, en faveur de tiers pour sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toutes autres sociétés. La Société pourra en plus gager, céder, grever ou sinon créer des sûretés sur une partie ou sur l'ensemble de ses actifs, et effectuer toute opération qui est directement ou indirectement relative à son objet social, toutefois, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.
 - 3.3 La Société peut emprunter de l'argent ou soulever des fonds pour les objectifs listés ci-dessus.
- 3.4 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte pour faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines tels que décrits ci-dessus et plus particulièrement entrer dans tous accords, y compris mais non limité, aux contrats d'association, contrat de direction, contrat de conseil et contrat d'administration.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à 1.408.334,- EUR (un million quatre cent huit mille trios cent trente quatre Euros) divisé en 604.167 (six cent quatre mille cent soixante-sept) Actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), 50.000 (cinquante mille) Actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et 50.000 (cinquante mille) Actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune, intégralement libérées (à 100%).

6. Capital autorisé

- 6.1 La Société dispose d'un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum de 350.000.000,- EUR (trois cent cinquante millions Euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C.
- 6.2 Le capital social autorisé pourra être augmenté ou réduit par les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires conformément à l'article 18 de ces Statuts
- 6.3 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C existantes en échange d'apport en argent fait par les Actionnaires actuels et futurs en exécution de l'appel en capital fait par le Conseil d'Administration conformément à tout pacte ayant pu être conclu, à tout moment, entre, entre autre, les Actionnaires et la Société (le «Pacte d'Actionnaires»).
- 6.4 Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'article 6.1, le capital social peut être augmenté d'un montant, à tout moment, à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C, étant entendu que:
- 6.4.1 Les Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C pourront être souscrites conformément aux termes et conditions fixés par le Conseil d'Administration dans les limites strictes stipulées dans le Pacte d'Actionnaires.
- 6.4.2 Le Conseil d'Administration pourra également la date de l'émission et le nombre d'Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C devant finalement être souscrites et émises.
- 6.4.3 Les droits attachés aux nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C seront strictement similaires aux droits attachés aux Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C existantes.
- 6.4.4 Cette autorisation expirera cinq ans après la date de ce présent acte, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.
- 6.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux modifications nécessaires de l'article 5 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 6; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer au président du Conseil d'Administration (le «Président») ou à tout Administrateur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.6 Cette augmentation de capital, décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé, peut être souscrite, et les Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire ou par incorporation de créances de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

7. Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

8. Versements

Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera à tout moment. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Modification du capital

- 9.1 Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
 - 9.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

10. Transfert d'actions

- 10.1 Tout transfert d'Actions de Catégorie A doit (i) être strictement conforme aux dispositions de l'article 10 des Statuts et (ii) à l'accord préalable des Actionnaires de Catégorie B.
 - 10.2 Le transfert d'Action de Catégorie A à un autre Actionnaire de Catégorie A ou à un tiers:
- (a) Un Actionnaire de Catégorie A (l' «Actionnaire Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Actions de Catégorie A (les «Actions Offertes») devra notifier son intention (la «Notification de Cession») au Président en exposant les détails des Actions Offertes et du prix, qui doit être seulement en argent, par Action de Catégorie A offert qu'il souhaite recevoir (le «Prix de l'Action»). Le Président offrira, endéans les quatorze (14) Jours Ouvrables de réception de la Notification de Cession, les Actions Offertes aux autres Actionnaires de Catégorie A proportionnellement à leurs parts respectives dans la Contribution en Capital. Les Actions Offertes seront proposées au Prix de l'Action et dans les mêmes termes et conditions que celles fournies dans la Notification de Cession (les «Termes de l'Accord») et l'offre sera ainsi émise en vue de son acceptation pour une période determine par le Président qui ne devra pas être équivalente à moins de trente (30) jours et ne devra pas être supérieure à soixante (60) jours (y compris la période de quatorze (14) Jours Ouvrables fourni au Président) (la «Clôture de l'Offre»). En absence d'acceptation expresse de l'offre avant la Clôture de l'Offre, les Actionnaires de Classe A seront considérés avoir refusé l'offre.
- (a) En cas d'acceptation de l'offre, chaque Actionnaire de Catégorie A notifiera au Président le nombre d'Actions Offertes pour lequel il l'accepte l'offre et si tous les autres Actionnaires de Catégorie A n'acceptent pas l'offre, que l'Actionnaire de Catégorie A a l'intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires.
- Si les premières notifications reçues par le Président montrent que des Actionnaires de Catégorie A n'ont pas accepté l'offre pour toutes les Actions Offertes, le Président informera les Actionnaires de Catégorie A du nombre d'Actions Offertes acceptées par chacun et du nombre d'Actions de Catégorie A restant, endéans les trois (3) Jours Ouvrables de la réception de la dernière notification. Chaque Actionnaire de Catégorie A notifiera alors au Président le nombre d'Actions Offertes additionnelles, qu'il accepte d'acquérir endéans trois (3) Jours Ouvrables.
- (b) Si l'ensemble des Actionnaires de Catégorie A n'accepte pas l'offre, les Actions Offertes seront vendues à ceux des Actionnaires de Catégorie A qui auront montré leur intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires en vertu du paragraphe (b) en proportion de leur Contribution en Capital, s'ils n'en conviennent pas autrement entre eux. Si seul un Actionnaire de Catégorie A accepte l'offre, toutes les Actions Offertes pourront être acquises par cet Actionnaire de Catégorie A.
- (c) Le Président notifiera, pas plus tard qu'à la Clôture de l'Offre (laquelle pourra être étendue conformément à l'article 10.2 b) à l'Actionnaire Vendeur si les autres Actionnaires de Catégorie A ont accepté d'acquérir les Actions Offertes. L'Actionnaire Vendeur vendra les Actions Offertes aux Actionnaires de Catégorie A tel que notifié. Si les autres Actionnaires de Classe B décident de ne pas acquérir la totalité des Actions Offertes, l'Actionnaire Vendeur pourra les vendre librement là une tierce partie de bonne foi à condition que (i) cette vente soit réalisée dans les quarante cinq (45) jours de la Clôture de l'Offre, (ii) la vente soit réalisée conformément aux Termes de l'Accord. L'Actionnaire Vendeur fournira au Président le projet de vente et l'accord d'achat qu'il est sur le point de conclure avec l'acquéreur afin de permettre au Président de s'assurer que les conditions supra sont bien remplies.
- (d) Si le droit de la première offre est dûment exercé, l'Actionnaire Vendeur s'engage irrévocablement à (i) vendre aux autres Actionnaires de Catégorie A, selon les Termes de l'Accord les Actions Offertes endéans le mois de la Clôture de l'Offre et (ii) exécuter tout document rendant la vente valable et applicable envers la Société et les tiers.
- 10.3 Cession à des Affiliés. Une vente et un transfert ou une cession par un Actionnaire de Catégorie A (un «Actionnaire Cédant») de ses Actions Catégorie A à un ou plusieurs de ses Affiliés (individuellement un «Affilié Cessionnaire») sera permise à condition que:
- (e) L'Affilié Cessionnaire assume les obligations restantes à ce moment en relation avec la position de détenteur d'Actions de Catégorie A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Actionnaire Cédant selon tout Pacte d'Actionnaire.

- (f) L'Actionnaire Cédant reste solidairement et conjointement tenu avec l'Affilié Cessionnaire de toutes obligations restantes à ce moment en relation avec sa position de détenteur d'Actions de Catégorie A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Actionnaire Cédant.
- (g) L'Actionnaire Cédant garantit de façon irrévocable et inconditionnelle envers la Société et le Conseil d'Administration, tel qu'applicable, l'accomplissement par l'Affilié Cessionnaire, en bonne et due forme et en temps voulu, de toutes les obligations relatives à sa position de souscripteur ou détenteur d'Actions de Catégorie A (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Affilié Cessionnaire (assumée par l'Actionnaire Cédant ou imposée à l'Affilié Cessionnaire) et devra indemniser les parties à cet égard, dans les limites autorisées par la loi.
- (h) Dans le cas où un Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, l'Affilié Cessionnaire vendra, affectera ou cèdera en retour ses Actions à l'Actionnaire Cédant selon les mêmes termes et conditions prévues à l'article 10 3
- 10.4 Chaque Actionnaire s'engage à ne pas vendre, transférer, céder, mettre en gage ou accorder toute sûreté ou intérêt sur ses Actions de Catégorie A à moins que toutes les conditions et procédures décrites dans les Statuts ne soient remplies et sans le consentement préalable des Actionnaires de Catégorie B.
- 10.5 Lorsqu'il sera permis et sauf le consentement contraire du Président, une vente, un transfert ou une cession doit porter sur au moins l'ensemble des Actions de Catégorie A détenues par l'Actionnaire.
- 10.6 De plus, au cas où un Pacte d'Actionnaire aurait été conclu entre la Société et les Actionnaires, aucune vente, cession ou transfert d'Actions de Catégorie A ne deviendra effective tant et jusqu'à ce que le cessionnaire ou acquéreur marque son accord par écrit d'être lié par les termes du Pacte d'Actionnaire et reprend la Contribution en Capital flottante de l'Actionnaire Vendeur.
- 10.7 Une cession pour les besoins du présent article inclut toute cession directe ou indirecte du contrôle sur ou d'un Actionnaire, comme une cession d'actions ou autres participations d'un Actionnaire, une fusion ou scission concernant un Actionnaire.

10.8 Aucun droit de rachat des Actions de Catégorie A

Aucun Actionnaire n'est habilité ou ne pourra agir de manière à induire la Société de racheter ses Actions de Classe A.

TITRE III. - Administrateurs, Président, Conseil d'administration, Commissaires

11. Conseil d'administration ou administrateur unique

- 11.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 11.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, un représentant permanent sera nommé ou confirmé conformément à la Loi de 1915.
- 11.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de la date de leur élection.
- 11.4 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et élire à la majorité des votes, un Administrateur afin de pourvoir à son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

12. Réunions du conseil d'administration et le président

- 12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
- 12.2 La réunion du Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de tout Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités et exigences de convocation.
- 12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par téléfax ou par tout autre moyen un autre Administrateur en tant que son mandant. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.
- 12.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
- 12.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. Chaque Administrateur capable d'entendre et de se faire entendre par les autres Administrateurs participants utilisant ou non cette technologie seront considérés comme présents à cette réunion et seront autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

- 12.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie de circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.
- 12.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.
- 12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

- 13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 13.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.
- 13.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

14. Délégation de pouvoirs

- 14.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.
- 14.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.
 - 14.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

15. Représentation de la société

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de son Président ou de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Président ou par deux Administrateurs ou par, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

16. Rémunération du président

Pour ces activités d'administrateur de la Société, le Président recevra de la Société des honoraires de gestion qui seront définies conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires, qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

17. Commissaire aux comptes

- 17.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 17.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de leur élection. 17.3 Les Commissaires aux Comptes sont rééligibles.

TITRE IV. - Assemblée générale des associés

18. Pouvoirs de l'associé unique / de l'assemblée générale des actionnaires

- 18.1 La Société pourra n'avoir qu'un Associé unique au moment de sa constitution ou lorsque toutes ses Actions seront détenues par une seule personne. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'aura pas pour conséquence la dissolution de la Société.
- 18.2 S'il n'y a qu'un Actionnaire, l'Actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.
- 18.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représentera le corps entier des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.
- 18.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie d'avis de convocation envoyée à chaque Actionnaire enregistré conformément à la Loi de 1915. au cas où tous les Actionnaires seraient présents ou représentés et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, ils pourront renoncer aux exigences de convocation et aux formalités de publication.

- 18.5 Les Actionnaires ont le droit de voter par correspondance, au moyen d'un formulaire fournissant une option pour un vote positif ou négatif ou pour une abstention. Pour le calcul du quorum, ne sont pris en compte les formulaires reçus par la Société préalablement à l'assemblée générale des Actionnaires, dans la limite de trois (3) jours.
- 18.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Actionnaire et aura droit ainsi à voter par procuration.
- 18.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 18.8 Sauf dans les cas déterminés autrement par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.
 - 18.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.
- 18.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés
- 18.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 juin à 14.00 heures, ou le jour suivant ouvré subséquent si ce jour se trouve être un jour férié pour les banques à Luxembourg et pour la première fois en 2008.

20. D'autres assemblées générales des actionnaires

Tout Administrateur ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

21. Votes

Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex, e-mail ou téléfax.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

22. Année sociale

- 22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2006.
- 22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

23. Répartition des bénéfices

- 23.1 Les profits relatifs de l'année sociale, après déduction des charges et dépréciations générales et opérationnelles, constitueront le profit net de la Société relativement à cette période.
- 23.2 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.
- 23.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles restant soient distribués.
- 23.4 La décision de distribuer des fonds et la fixation du montant de cette distribution sera prise par la majorité des voix des Actionnaires de Catégorie A et la majorité des Actionnaires de Catégorie B et tel qu'il pourrait être stipulé dans un Pacte d'Actionnaires.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, Liquidation

24.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts. 24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

25. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

26. Définitions

«Affiliée» lorsqu'utilisé en référence à une personne spécifique, toute personne qui directement ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlé par ou est sous le contrôle commun de personne spécifique; pour les besoins de la définition, une personne doit être considérée comme contrôlant une entité dont il (elle) est le détenteur de plus de quarante (40%) des valeurs de vote en suspens, sauf pour la clause 10 de ses statuts, plus de quarante pour cent (40)% devront être souscrit pour les quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%).

«Actions de Catégorie A»: Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie A.

«Actions de Catégorie B»: Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie B.

«Actions de Catégorie C»: Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie C.

«Actionnaires de Catégorie A»: détenteur d'Action de Catégorie A.

«Actionnaires de Catégorie B»: détenteur d'Action de Catégorie B.

«Actionnaires de Catégorie C»: détenteur d'Action de Catégorie C.

«Contribution en Capital»: les Actionnaires, et tous ceux qui pourront devenir Actionnaires de la Société, peuvent, à tout moment, entrer ensemble, avec la Société dans un Pacte d'Actionnaires. Un tel pacte peut Inter Alia contenir des engagements globaux de Actionnaires de Catégorie A, Actionnaires de Catégorie et Actionnaires de Catégorie C pour acquérir des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie et Actions de Catégorie C;

«Président»: signifie IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603.

«Action»: une Action de Catégorie A et/ou une Action de Catégorie B et/ou une Action de Catégorie C, le cas échéant. «Pacte d'Actionnaire» signifie le Pacte d'Actionnaires qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prémentionnés déclarent souscrire 704.167 actions comme suit:

	Actions
CNP ASSURANCES S.A	10 4 .167
ECUREUIL VIE	83.333
PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A	250.000
IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l	100.000
IXIS ASSET MANAGEMENT	10 4 .167
CARAC	62.500
	704.167

Toutes les Actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de un million quatre cent huit mille trois cent trente-quatre Euros (1.408.334,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à dix-huit mille cinq cents (18.500,- EUR).

Première assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse de la Société est fixée au 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique qui sera tenue en 2012:
- a) IXIS AEW LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.603.

- b) Patrick Zurstrassen, gérant de société, né le 27 mai 1945 à Liège (Belgique), résident à Luxembourg L-1716, 32, rue Joseph Hansen.
- c) Serge Bataillie, directeur administratif, né le 6 septembre 1962 à Dunkerque (France), résident à Luxembourg L-2265, 15, rue de la Toison d'Or.
 - 3. Le suivant a été nommé comme réviseur d'entreprise pour une période de six (6) ans:

MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg et enregistré sous le numéro B 56.248.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Faraldo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 29, case 9. - Reçu 14.083,34 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007003018/211/621.

(060134822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Primerose Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R.C.S. Luxembourg B 106.000.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour PRIMEROSE INVESTMENTS, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001762/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08304. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Global Strategies Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 97.779.

La société GLOBAL STRATEGIES GROUP HOLDING S.A. prend acte de la démission, en tant que membre du Conseil d'Administration, avec la fonction d'administrateur de classe A, de Madame Elisabetta Zaccaria du 13 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er décembre 2006.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007001763/6566/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGI<mark>SLA</mark>TION

Boelekes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 87.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007001803/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

B.I.P., Bau Immo & Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 2, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 77.296.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire part de notre décision de renoncer au mandat de commissaire aux comptes qui nous avait été confié au sein de votre société.

Bertrange, le 20 novembre 2006.

Y. Wallers

Expert comptable, Réviseur d'entreprises

Référence de publication: 2007001764/643/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Invesco European CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 86.409.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 23 novembre 2006 qu'il a été décidé, sur base de l'article 2 des statuts, de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007001765/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.



R.E.F.I. - Real Estate and Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 74.671.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 novembre 2006 que Mme Monica Canova, secrétaire, demeurant au Via Roncaiolo CH-6874 Castel San Pietro, a été nommée présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001766/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Fouress Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 59.707.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n ° 525 du 25 septembre 1997.

Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FOURESS SYSTEMS S.A., tenue en date du 22 novembre 2006, au siège social de la société, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Changement du siège social vers L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, 2nd floor.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOURESS SYSTEMS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001767/770/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Medhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 77.780.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 novembre 2006 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001768/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

GoldenTree Asset Management Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 112.971.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 août 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION F. Kesseler.

Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2006.

Référence de publication: 2007001788/219/10.

(060133683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Nationwide Global Holdings, Inc - Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 70.648.

Société mère: NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, INC.

Extrait des résolutions prises en date du 11 juillet 2006

En date du 11 juillet 2006, le conseil d'administration de la Société a nommé:

- Monsieur Harry H. Hallowell, né le 7 octobre 1960 à Elgin, IL aux Etats-Unis, avec adresse professionnelle, One Nationwide Plaza, Columbus Ohio 43215 Etats-Unis,

en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 5 juillet 2006, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

NATIONWIDE GLOBAL HOLDINGS, INC. - LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Référence de publication: 2007001839/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Parma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 88.410.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 20 octobre 2006

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1 ^{er} , à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour PARMA INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007001773/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Smart-Tec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval. R.C.S. Luxembourg B 74.903.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2006

Les actionnaires de la société SMART-TEC S.A., susvisée, réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 16 novembre 2006, ont décidé, à l'unanimité de prendre la résolution suivante:

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, de L-3372 Leudelange, 29, Z.A. «Am Bann» à L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

Le nouveau siège de la société se situe donc désormais à L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

Leudelange, le 16 novembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007001774/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

De-Ar Immo S.A., Société Anonyme.



Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval. R.C.S. Luxembourg B 80.106.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2006

Les actionnaires de la société DE-AR IMMO S.A., susvisée, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, en date du 16 novembre 2006, ont décidé, à l'unanimité de prendre la résolution suivante:

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, de L-3372 Leudelange, 29, Z.A. «Am Bann» à L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

Le nouveau siège de la société se situe donc désormais à L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

Leudelange, le 16 novembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007001776/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

CD Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval. R.C.S. Luxembourg B 80.126.

Décision de l'Associé unique du 16 novembre 2006

Monsieur Claude Deitz, directeur de société, demeurant à L-8290 Kehlen, 7, Domaine Brameschhof, associé unique de la société CD IMMO, S.à r.l. susvisée, a pris, en date du 16 novembre 2006, la décision suivante:

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, de L-3372 Leudelange, 29, Z.A. «Am Bann» à L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

Le nouveau siège de la société se situe donc désormais à L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

Leudelange, le 16 novembre 2006.

C. Deitz

Associé unique

Gérant

Référence de publication: 2007001775/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

MGO Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 77.060.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 novembre 2006 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001778/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Phedia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 36.493.

Il résulte des procès-verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration tenues en date du 15 septembre 2005 que:

- le mandat d'administrateur de M. Antonio Manuel Pereira Alves, venu à échance, n'a pas été renouvelé.
- M. Guy Roch, demeurant au 5, avenue des Ormeaux, CH-1225 Chêne-Bourg, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

- M. Pierre Richa, demeurant à Genève et M. José Antonio Mendez Alvarez, demeurant à Genève, ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
- la société INTERAUDIT, S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.
- le siège social de la société a été transféré du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- M. Pierre Richa, demeurant à Genève, a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001847/521/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2006, réf. LSO-BX00153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Milipi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R.C.S. Luxembourg B 49.109.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 novembre 2006 que Mme Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007001780/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Klingelnberg Grundbesitz A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 60.330.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 novembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Diether Klingelnberg, demeurant via Casoro 17, CH-6917 Barbengo, Président et Administrateur-Délégué

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007001822/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck